



**HAL**  
open science

## Les modalités d'acquisition d'un capital institutionnel au Parlement européen

Willy Beauvallet, Sébastien Michon

► **To cite this version:**

Willy Beauvallet, Sébastien Michon. Les modalités d'acquisition d'un capital institutionnel au Parlement européen. Congrès AFSP, 2007, Toulouse, France. halshs-00368489

**HAL Id: halshs-00368489**

**<https://shs.hal.science/halshs-00368489v1>**

Submitted on 16 Mar 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les modalités d'acquisition d'un capital institutionnel au Parlement européen

Willy Beauvallet / Sébastien Michon

PRISME-GSPE (CNRS UMR 7012) – Institut d'Études Politiques de Strasbourg

L'étude des processus d'institutionnalisation du Parlement européen (PE) pose des problèmes particuliers, liés aux caractéristiques propres de cette assemblée « multinationale ». La « question parlementaire européenne » n'échappe pas aux attendus de la « question européenne » dans son ensemble : outre son unité théorique et juridique, qu'est-ce qui fait exister cette institution, qu'est-ce qui lui confère sa spécificité et son unité au-delà de la forte hétérogénéité liée à sa composition multinationale ? En quoi les eurodéputés sont-ils « européens » et non pas uniquement de simples élus « nationaux » en poste dans une institution européenne ? Ces questions n'ont rien d'évident. Toutefois, beaucoup sont prompts à opter pour la négative. De fait, un ensemble d'études soulignent que l'assemblée européenne répond d'abord à un espace « secondaire » et à une composition éclatée selon des ordres politiques nationaux différenciés (*second order elections*)<sup>1</sup>, qu'elle regroupe des délégations aux pratiques et rapports à l'institution très hétérogènes dont l'indifférence ou l'abandon ne sont pas les plus rares – comme en témoignent les taux importants de démissions<sup>2</sup> –, et que le mandat européen renvoie pour partie à des stratégies de carrière finalement très nationalo-centrées<sup>3</sup>. Tout récemment encore, Roger Scully contestait les prédictions néo-fonctionnalistes en défendant la thèse d'une absence de processus de socialisation interne<sup>4</sup>.

Il n'en demeure pas moins que d'autres travaux insistent sur l'importance de processus (inattendus) d'europanisation de l'institution. Plusieurs enquêtes soulignent tout d'abord la spécificité des modalités du vote interne et des modes de construction des majorités parlementaires<sup>5</sup>, ou sur le passage d'un système politique interne exogène (fondé sur des considérations et contraintes extérieures) à un système endogène (fondé sur des considérations et contraintes déterminées par les impératifs et les spécificités des jeux internes)<sup>6</sup>. D'autres, plus récentes, prolongent des approches plus larges qui se concentrent sur les processus par lesquels la construction européenne engendre progressivement un ordre politique et institutionnel spécifique, porté et construit par de nouveaux types de professionnels du travail politique et administratif<sup>7</sup>. Elles font état, entre autres, de l'émergence d'engagements européens plus « professionnalisés », notamment liés aux modalités particulières du recrutement européen<sup>8</sup>, de la technisation et la spécialisation des pratiques parlementaires

---

<sup>1</sup> Le concept d'élection de second rang constitue, depuis les analyses qui suivent les élections de 1979, un paradigme d'analyse toujours dominant.

<sup>2</sup> Bryder (T.), "Party Groups in the European Parliament and the Changing Recruitment Patterns of MEPs", in Bell (D.), Lord (C.) (ed.), *Transnational Parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998.

<sup>3</sup> Sur les députés français, voir par exemple : Andolphatto (D.), « Les Eurodéputés en question », *Revue Politique et Parlementaire*, n°970, 1994, p. 26-33.

<sup>4</sup> Scully (R.), *Becoming Europeans ? Attitudes, Behaviour, and Socialization in the European Parliament*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

<sup>5</sup> Notamment Attina (F.), « The voting behaviour of the European Parliament members and the problem of the Europarties », *European Journal of Political research*, vol.18, 1990, p. 557-579; Delwit (P.), De Waele (J.-M.), Magnette (P.) (dir.), *A quoi sert le Parlement européen*, Bruxelles, Complexes, 1999; Kreppel (A.), *The European Parliament and Supranational Party System. A Study in Institutional Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002; Hix (S.), Noury (A.), Roland (G.), "Power to parties: Competition and Cohesion in the European Parliament, 1979-2001", *British Journal of Political Science*, vol. 34, n°4, 2005, pp. 209-234.

<sup>6</sup> Hix (S.), Lord (C.), *Political Parties in the European Union*, London, Macmillan, 1997.

<sup>7</sup> Georgakakis (D.) (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

<sup>8</sup> Cf. Beauvallet (W.), « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique. Le cas des eurodéputés français », *Politique Européenne*, n°9, 2003, p. 92-122 ; Marrel (G.), Payre (R.), « Des carrières au

assimilant le travail des eurodéputés à un véritable « métier »<sup>9</sup>, ainsi que de la rationalisation et de l'émergence de nouveaux modèles représentatifs<sup>10</sup>.

Notre communication souhaite prendre appui sur ces approches en « musclant » les arguments théoriques quant à l'unification de l'espace parlementaire et l'émergence d'une nouvelle figure politique et élective. Prolongeant les développements de la fin des années 1990 sur l'apport des démarches constructivistes dans l'analyse de la construction européenne, Niilo Kauppi a en ce sens montré l'intérêt, dans l'analyse des processus européens<sup>11</sup>, de l'usage et d'une réadaptation des concepts issus de la sociologie constructiviste, en particulier du constructivisme structural. Les notions de « capital<sup>12</sup> » et de « champ<sup>13</sup> » se présentent ainsi comme des outils pertinents pour penser l'unification et les transformations progressives du fonctionnement interne à l'espace européen dans son ensemble mais aussi aux sous-espaces que constituent les différents univers institutionnels<sup>14</sup>.

Dans ce cadre, nous souhaitons montrer que le PE, souvent appréhendé comme un espace faiblement constitué, s'apparente au contraire à une arène politique en partie autonome, régulée par des logiques propres et des intérêts spécifiques. Contrairement à ce que postulent certains travaux, le PE agit bien sur les acteurs qui le composent comme un univers particulier de socialisation, où se forgent des connaissances, des croyances, des façons d'agir, progressivement devenues indispensables pour entrer dans le jeu institutionnel et y obtenir les « trophées » disponibles. Il s'agit de rendre compte de la manière dont s'impose et s'acquiert, au sein du PE, une forme particulière de « crédit » politique et de « pouvoir » institutionnel, différenciée de formes nationales devenues partiellement inopérantes. Plutôt que de penser l'institution parlementaire européenne comme un univers parfaitement éclaté en ces différentes composantes nationales (comme le présupposerait une approche néoréaliste) ou au contraire comme une entité unique, fondue dans un point de vue uniforme (comme le postulaient les néo-fonctionnalistes), notre objectif est de mettre l'accent sur l'intérêt d'appréhender l'univers parlementaire européen comme un « espace » relationnel et politique particulier. Un espace structuré, pas seulement sur la base de modes nationaux de régulations, mais aussi autour de la distribution d'une forme spécifique de capital politique et institutionnel.

Pour traiter cet objet d'étude, une première voie d'entrée a été d'appréhender les modalités d'investissement des eurodéputés au sein de l'assemblée suivant leurs caractéristiques sociopolitiques. Pour cela, recours a été fait à l'objectivation statistique. Premièrement, une enquête a été menée en 2001-2002 à partir des biographies éditées par le Parlement européen<sup>15</sup>. L'échantillon constitué porte au total sur 229 individus déterminés de la façon

---

Parlement européen. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, n°18, 2006, p. 69-104.

<sup>9</sup> Sur la notion de métier politique, voir : Lagroye (J.), « Etre du métier », *Politix*, n°28, 1994, p. 5-15.

<sup>10</sup> Costa (O), « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux. Les députés européens dans la gouvernance multinationaux », in Nay (O), Smith (A) (dir.), *Le gouvernement du compromis*, Paris, Economica, 2002.

<sup>11</sup> Kauppi (N.), *Democracy, Social Resources and Political Power in the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2005.

<sup>12</sup> Par exemple : Bourdieu (P.), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 116-117.

<sup>13</sup> Bourdieu (P.) (avec L. Wacquant), *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 72-73.

<sup>14</sup> Sur la Commission européenne, voir par exemple Georgakakis (D.), Lassalle (M. de), « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la Commission européenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, 2007, p. 38-53.

<sup>15</sup> Enquête inscrite dans le cadre d'un projet de recherche associant le Groupe de Sociologie Politique Européenne (GSPE) de l'IEP de Strasbourg à la Maison interuniversitaire des sciences humaines d'Alsace (MISHA) portant sur la sociologie des élites européennes.

suyvante. Pour chacune des deux périodes d'une législature (de 1979 à 1999, soit huit périodes différentes), nous nous sommes procurés un organigramme de l'assemblée sur lequel nous avons relevé les individus exerçant les fonctions indiquées. L'examen des profils et trajectoires s'est appuyé sur des informations contenues dans les biographies éditées à chaque législature par le Parlement européen. Ont donc été pris en compte les éléments renseignant les parcours politiques (partis politiques, mandats, etc.), trajectoires professionnelles (diplômes obtenus, parcours professionnels, expériences syndicales) ou sociales (date de naissance, sexe, publications, décorations, expériences associatives). Sur les 229 individus recensés, il en existe 3 pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir de fiche biographique.

Parallèlement aux enseignements tirés de cette enquête<sup>16</sup>, une autre base de données a été constituée à partir des biographies des élus au Parlement entre juin 2004 et décembre 2006 (n=736)<sup>17</sup>, issues du *Trombinoscope* du PE et de dictionnaires biographiques. Elle comprend des indicateurs relatifs à leurs propriétés sociodémographiques (sexe, âge, niveau et type de diplôme), à d'éventuelles dispositions à l'internationalisation (diplômes étrangers), à leurs parcours politiques (type de mandats, caractéristiques de la carrière) et professionnels (profession précédemment exercée), ainsi qu'à leur investissement au sein de l'assemblée européenne : commissions dans lesquelles ils siègent, nombre de mandats exercés au PE et d'années passées en son sein, exercice de positions de leadership (présidences et vice-présidences de commissions, de groupes, membre du bureau, présidences de délégation), nombre de rapports administrés, d'interventions en plénière, de questions posées, de propositions de résolution et de déclarations écrites, sur une période de trois ans (entre juin 2004 et juin 2007)<sup>18</sup>. Compte tenu des stratégies de présentation de soi à l'œuvre pour une partie de ces données<sup>19</sup>, leur traitement s'est fait avec le recoupement d'informations, via Internet notamment.

Les entretiens semi-directifs constituent un autre type de données. Ceux réalisés avec des députés fournissent des informations essentielles au travail et une approche de première main. Cependant, outre le fait qu'il n'est pas aisé d'obtenir des rendez-vous auprès de ceux-ci, ils ont souvent des difficultés à se séparer de leur rôle en représentation. Il est parfois difficile d'obtenir un discours « non formaté »<sup>20</sup>. En ce sens, l'entrée par l'entourage des eurodéputés, déjà expérimentée par J. Joana et A. Smith sur les commissaires européens<sup>21</sup>, permet d'obtenir d'autres informations sur les pratiques des eurodéputés et de leur staff – ces derniers formant des petites entreprises politiques au sens de « tentative rationnelle de conquête et d'exercice du pouvoir politique »<sup>22</sup>. En tout, ce sont plus d'une centaine d'entretiens avec des députés et des collaborateurs qui sont ici peu ou prou mobilisés.

<sup>16</sup> Cf. Beauvallet (W.), « Une institutionnalisation du Parlement européen. La distribution des positions de pouvoirs, l'émergence d'un capital spécifique et l'autonomisation de l'espace politique européen », in Gravier (M.), Vassiliki (T.) (dir.), *Organisational Culture in the Institutions of the European Union*, EUI Working Paper SNP, 2005, n°4, Badia Fiesolana, San Domenico, p. 108-131.

<sup>17</sup> 736 et non 732 car sont pris en compte quatre députés qui ont démissionné au cours de la première moitié de la législature.

<sup>18</sup> Éléments disponibles sur le site du PE : [www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int)

<sup>19</sup> Collovald (A.), « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, p. 29-40.

<sup>20</sup> En ce sens : Chamboredon (H.), Pavis (F.), Surdez (M.), Willemez (L.), « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, p. 114-132.

<sup>21</sup> Joana (J.), Smith (A.), *Les commissaires européens, Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

<sup>22</sup> Gaxie (D.), *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF, 1973, p. 27.

## **I. Le Parlement européen comme espace de positions : l'étude de l'élite parlementaire**

À la différence d'une perspective qui met en avant le caractère déterminant des légitimités et modes nationaux de structuration de l'assemblée européenne, l'analyse de la distribution des positions de pouvoir et de leadership montre au contraire l'importance des légitimités et ressources endogènes à l'espace. Progressivement, ce sont les acteurs les plus professionnalisés et les plus dotés en ressources politiques internes qui s'imposent aux positions de pouvoirs de l'institution : la valeur des ressources endogènes (européennes) l'emporte sur la valeur des ressources exogènes (nationales). Les fonctions ici considérées (présidence, vice-présidences et questeurs, présidences des groupes politiques et des commissions parlementaires) constituent les principaux postes de direction et de représentation de l'institution<sup>23</sup>. Ceux-ci sont pourvus tous les deux ans et demi, au commencement puis au milieu de chacune des législatures. Le bureau est élu à bulletin secret et à la majorité absolue des membres, l'importance des voix déterminant l'ordre de préséance. Les présidents de groupe sont élus selon des principes similaires à l'intérieur de chacun des groupes, tandis que les présidents de commission (de même que les présidents de délégations et les vice-présidents de commission et délégation) sont désignés selon la « règle d'Hondt » : le nombre de postes affectés à chaque groupe dépend de son importance numérique ; les groupes répartissent ensuite les postes qui leur ont été attribués entre les différentes délégations qui les composent, avec, au final, les délégations internes aux groupes qui proposent les individus aux postes visés (mais ce choix doit être avalisé par le bureau du groupe). En donnant autorité, en autorisant à parler pour l'institution, en son nom et au nom de leurs pairs<sup>24</sup>, ces positions de leadership permettent d'assurer le contrôle pratique et politique de l'univers institutionnel. Leur caractère stratégique s'est considérablement renforcé avec la complexification des jeux parlementaires, l'accroissement de la division du travail interne à l'institution et l'affirmation du PE dans les jeux interinstitutionnels<sup>25</sup>. Après l'étude des variations concernant les caractéristiques des eurodéputés qui ont occupé des positions de pouvoir au sein de l'assemblée européenne entre 1979 et 1999 (A), on détaillera, à partir des élus de la sixième législature (élus en 2004), plusieurs propriétés favorables à leur accès (B).

### **A. Un processus d'eupéanisation de l'élite parlementaire**

L'étude des caractéristiques sociopolitiques des élus qui ont été, entre 1979 et 1999, présidents du PE, vice-présidents et questeurs (c'est-à-dire membre du bureau), présidents des groupes politiques (qui forment avec le président, la « conférence des présidents », l'organe de direction politique de l'institution) ou encore présidents des commissions parlementaires, renvoie très clairement au constat d'une eupéanisation du profil politique des détenteurs des positions de leadership et, dans l'ensemble, au caractère moins nettement déterminant du poids des ressources politiques obtenues dans le cadre de carrières avant tout nationales.

D'après les biographies éditées par le Parlement de 229 députés qui ont occupé des positions de leadership entre 1979 et 1999, environ la moitié fait état d'une carrière politique nationale. Cependant, il convient de relever les écarts entre les législatures. La proportion des

---

<sup>23</sup> Corbett (R.), Jacobs (F.), Shackleton (M.), *The European Parliament*, Fourth Edition, John Harper Publishing, 2004, p. 94-104.

<sup>24</sup> Bourdieu (P.), « La représentation politique, éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p. 3-24 ; Bourdieu (P.), « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 49-55.

<sup>25</sup> Cf. Costa (O.), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2001.

élus nationaux décroît sensiblement au fil des législatures en passant de 82% sous la 1<sup>ère</sup> législature à 46% sous la 4<sup>ème</sup> :

**Tableau 1 : Comparaison des trajectoires politiques des députés occupant les principales positions hiérarchiques du PE en 1981 et 1998.**

	1981 n=39	1998 n=52
<b>Parcours politiques</b>		
Anciens députés ou sénateurs	31 (79,4%)	22 (42,3%)
Anciens ministres	17 (43,5%)	12 (23%)
<b>Éléments d'européanisation des parcours politiques</b>		
Membres des assemblées paneuropéennes dont membre du PE avant 1979	23(58,9%) 15 (38,4%)	1 (1,9%) 0
Membres de structures politiques internationales ou Paneuropéennes (parti politique, syndicat etc.)	10 (25,6%)	17 (32,6%)
Temps de présence moyen au PE	5,25 ans	10,3 ans

Lire : en 1981, 31 députés occupant des positions de leadership au Parlement, sur 39, sont d'anciens députés ou sénateurs contre 22 sur 52 en 1998.

On relève 79% d'anciens députés ou sénateurs en 1981 contre 42% en 1998 ; 43,5% d'anciens ministres en 1981 contre 23% en 1998 – quelques ministres n'ayant pas été députés ou sénateurs. Présentant moins souvent des décorations (32,6% en 1998 contre 53,8% en 1981) mais aussi un mandat politique national, ministériel (23% contre 43,5%) ou législatif (42,3% contre 79,4%), les titulaires de position de leadership en 1998 sont en revanche plus diplômés (82,6% contre 58,9%), majoritairement positionnés au sein des fractions culturelles des classes supérieures de l'espace social (51,9% contre 35,8%) et, à l'image de l'assemblée dans sa totalité, plus nettement féminisés (25% contre 7,6%).

**Tableau 2 : Comparaison des caractéristiques sociales des titulaires de positions de leadership au PE en 1981 et 1998.**

	1981 n=39	1998 n=52
Diplômés du supérieur	23 (58,9%)	43 (82,6%)
Dont : doctorat	8 (20,5%)	15 (28,8%)
Age moyen en 1981 et 1998	57 ans	56 ans
Femmes	3 (7,6%)	13 (25%)
Hommes	36 (92,3%)	39 (75%)
Titulaires de décorations et distinctions	21 (53,8%)	17 (32,6%)
Publications	18 (46,1%)	17 (32,6%)

Lire : en 1981, 21 députés occupant des positions de leadership sur 39 sont titulaires de décorations et distinctions contre 17 sur 52 en 1998.

Aussi, alors que les ressources dominantes apparaissent, en 1981, acquises sur les scènes nationales, elles semblent au contraire, en 1998, liées à un investissement au sein de l'assemblée elle-même, notamment par l'intermédiaire d'une reconversion de ressources culturelles en ressources politiques européennes. Au début des années 1980, l'européanisation des profils politiques se donne à voir dans un ensemble d'éléments symboliques (références à l'histoire européenne et à la seconde guerre mondiale) ou institutionnels (participation au Parlement avec 1979, membre des assemblées parlementaires européennes) qui restent très souvent dépendants de l'occupation de positions politiques nationales. Depuis les années 1990, le jeu politique européen se complexifie, le Parlement tend à former une assemblée à part entière, l'investissement parlementaire permet d'accéder à des positions prestigieuses et

d'y faire carrière. Parmi ceux qui occupent des positions de leadership en 1998, 75% cumulent au moins dix années de présence au PE, au cours desquelles ils ont occupé des fonctions intermédiaires au sein des commissions, groupes ou délégations (coordinateurs de commission, vice-présidents d'un groupe politique ou d'une commission, chef d'une délégation nationale au sein d'un groupe). Législature après législature, une expérience politique strictement européenne s'impose davantage comme une condition d'exercice du leadership : ils sont 55% à pouvoir s'en prévaloir en 1981 contre 75% en 1998. Ceci est d'autant plus vrai que les acteurs nommés à un poste de direction peu de temps après leur entrée au Parlement se prévalent d'expériences directement européennes. Par exemple, Wilfried Martens (PPE-DE, Belgique) élu en 1994, président du groupe PPE-DE (dès son entrée au Parlement), était président depuis 1990 du Parti populaire européen (la fédération européenne des partis chrétiens-démocrates et conservateurs) ; Catherine Lalumière, présidente du groupe de l'Alliance radicale européenne (ARE) entre 1994 et 1999, occupait le poste de Secrétaire générale du Conseil de l'Europe jusqu'en 1989.

Le groupe restreint des onze présidents du PE entre 1979 et 2002 illustre avec un effet grossissant cette européanisation des parcours. Les cinq premiers présidents (entre 1979 et 1992) ont un profil assez caractéristique : présence au Parlement en prolongement d'une carrière politique nationale et relation plus ou moins symbolique à l'univers de sens que représente l'Europe. Simone Veil (France, présidente de 1979 à 1982) est l'ancienne ministre de la santé de Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République Française de 1974 à 1981). Pieter Dankert (Pays-Bas, 1982-1984) cumule quatorze années de présence au Parlement néerlandais (chambre basse) où il a été président de la commission des Affaires Etrangères. Pierre Pflimlin (France, 1984-1987) est un ancien député français plusieurs fois ministre au cours des années 1950 et 1960. Enrique Barón Crespo (Espagne, 1989-1992), membre du PE depuis deux ans seulement à son élection, fut député aux Cortès pendant neuf ans et ministre du gouvernement socialiste espagnol de 1982 à 1985. Ces personnalités peuvent ainsi être assimilées à des « notables » pour lesquels la présidence du PE se présente comme une position honorifique. Les premiers présidents ont donc marqué l'histoire non seulement de leur pays mais aussi celle du continent européen. La fiche biographique de Lord Plumb (Royaume Uni, 1987-1989) est en ce sens une énumération de positions occupées dans les organisations professionnelles agricoles, particulièrement au niveau communautaire, puis au PE (président de la commission Agriculture de 1981 à 1982 et président du groupe des Démocrates Européens de 1982 à 1984). P. Dankert est un ancien membre des assemblées paneuropéennes : Union de l'Europe Occidentale (UEO), Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, P. Pflimlin est une figure historique des courants fédéralistes européens et, jusqu'en 1983, maire de Strasbourg « capitale de l'Europe ». S. Veil, enfin, se place au cœur de l'univers historique et symbolique européen en ouvrant sa biographie parlementaire sur le récit de son expérience concentrationnaire. Sans que la division soit forcément très linéaire, les caractéristiques des six présidents suivants (1992-2002) confirment le renforcement de l'expérience au PE au détriment d'une expérience politique nationale. Dans ce cadre, Egon Klepsch (Allemagne, 1992-1994) représente une sorte de transition. Membre du Bundestag pendant quinze ans (de 1965 à 1980) puis membre du PE, il y a occupé plusieurs mandats dont le poste clé de président du Parti populaire européen (PPE), l'un des groupes les plus importants. Klaus Hänsch (Allemagne, 1994-1997), José-Maria Gil-Robles Gil-Delgado (Espagne, 1997-1999) et Nicole Fontaine (France, 1999-2002) n'ont en revanche aucune expérience politique nationale. Leur élection à la présidence du Parlement est surtout liée à leur expérience politique de l'Europe : K. Hänsch en est membre depuis 1979, J-M. Gil-Roblès Gil-Delgado depuis 1989, N. Fontaine depuis 1984. Chacun d'entre eux a su acquérir au sein du Parlement un crédit spécifique, à la suite d'un investissement constant et continu au

sein des groupes et des commissions. Le poids déterminant de cette expérience est particulièrement explicite dans le cas de N. Fontaine qui fut successivement vice-présidente puis première vice-présidente entre 1989 et 1999.

L'enquête témoigne d'une transformation des profils des députés aux principales positions de leadership entre le début des années 1980 et la fin des années 1990. Elle indique que l'équilibre des propriétés pertinentes pour l'accession aux positions de représentation et de direction de l'assemblée, ou de ses structures internes, s'est modifié et qu'une expérience politique endogène s'avère de plus en plus indispensable à l'occupation de telles positions. Ces chiffres tendent à confirmer (et à objectiver) le constat d'une européanisation et d'une autonomisation (relative) de l'espace et des ressources nécessaires pour faire carrière au Parlement, accéder à un certain nombre de trophées et s'assurer d'une mobilité interne à l'institution.

### B. Les déterminants de l'accès aux positions de leadership

L'étude des caractéristiques des eurodéputés qui occupent les positions de leadership sur la 6<sup>ème</sup> législature confirme les variations constatées à la fin des années 1990, et permet de préciser les variables déterminantes. Signe d'un processus d'institutionnalisation en cours, les ressources endogènes apparaissent toujours plus nécessaires. Accompagnant la stabilisation du personnel politique<sup>26</sup>, l'ancienneté favorise effectivement l'accès aux positions de pouvoir qui vont de pair avec une moyenne d'au moins 2,35 mandats (contre 1,76 mandats sur l'ensemble des eurodéputés). La présidence d'un groupe politique est la fonction la plus soumise à l'ancienneté : les présidents de groupe (anciens ou actuels) ont effectué près de quatre mandats<sup>27</sup>. Suivent ensuite l'appartenance au bureau du PE (2,88 mandats) et la présidence d'une commission (2,84 mandats). Plus accessibles et moins centrales : les vice-présidences de commissions (2,35 mandats). D'une manière assez logique, au regard de l'importance de l'expérience, la prise en compte ou non des élus issus des pays de l'élargissement de 2004 modifie les moyennes obtenues :

**Tableau 3 : Nombre moyen de mandats et d'années passées au PE des eurodéputés de 2004-2006 suivant les positions de leadership présentes ou passées**

	Les élus des 25			Les élus des 15 (sans ceux des pays entrés en 2004)		
	Effectifs	Nombre moyen de mandats	Nombre moyen d'années passées au PE	Effectifs	Nombre moyen de mandats	Nombre moyen d'années passées au PE
Bureau PE	33	2,88	10,82	32	2,94	11,09
Président groupe	14	3,86	16	14	3,86	16
Président commission	32	2,84	10,94	28	3,11	12,21
Vice-président groupe	54	2,76	10,13	50	2,90	10,78
Vice président commission	115	2,35	8,38	96	2,61	9,65
Président de délégation	60	2,53	9,18	53	2,74	10,13
Position de leadership (présidence et vice-présidence Parlement, commission, groupe)	189	2,49	9,06	167	2,72	10,11
<b>Ensemble</b>	<b>736</b>	<b>1,76</b>	<b>5,54</b>	<b>572</b>	<b>1,98</b>	<b>6,55</b>

<sup>26</sup> Sur la stabilité du personnel parlementaire voir : Dogan (M.), « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, vol.3, 1953, p. 319-348. Plus précisément sur le PE : Corbett (R.), Jacobs (F.), Shackleton (M.), *The European Parliament, op. cit.* ; Marrel (G.), Payre (R.), art. cit.

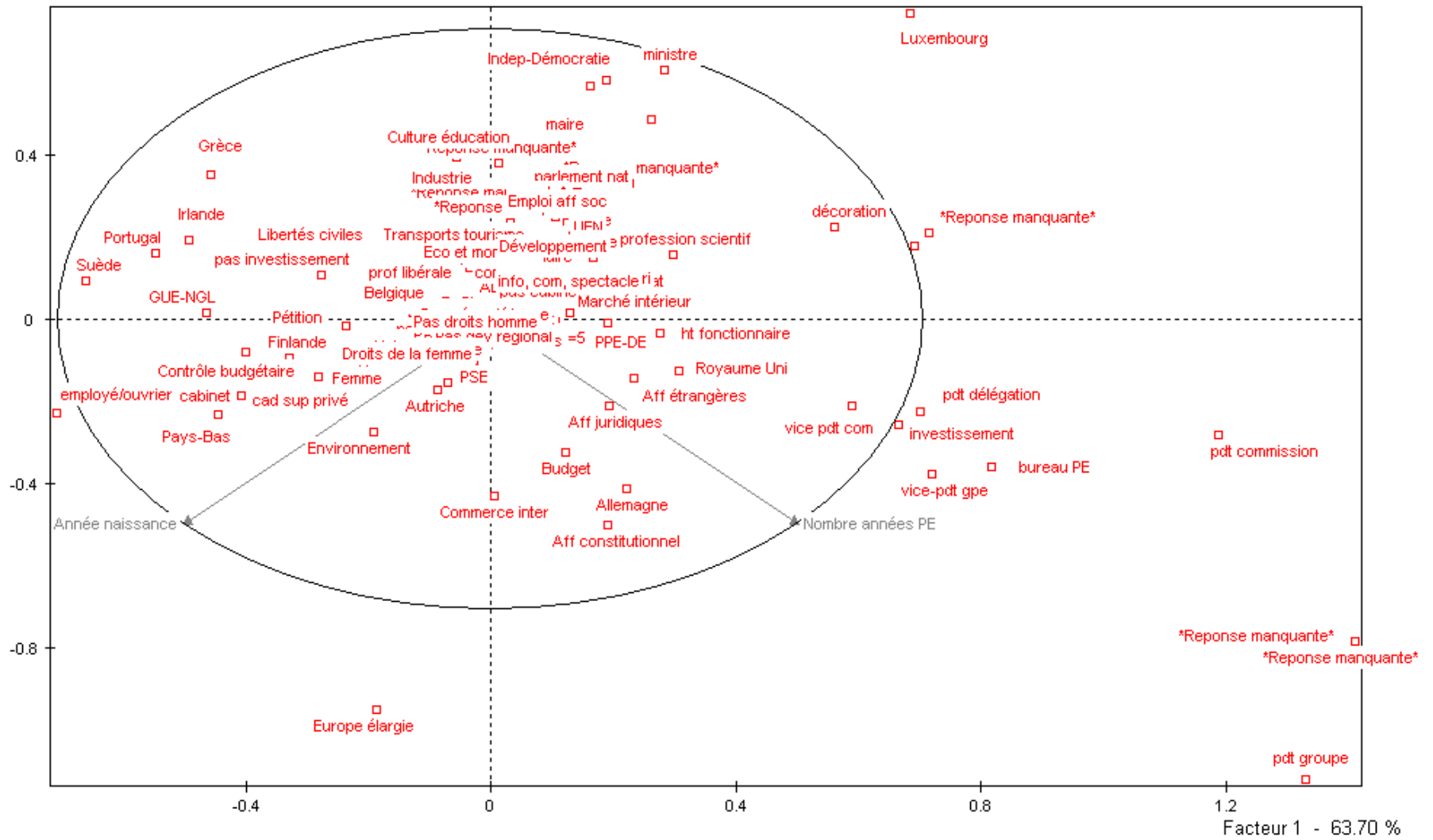
<sup>27</sup> De ce point de vue la nomination de J. Daul à la tête du groupe PPE en 2007 après un mandat et demi est plutôt exceptionnel.



Une analyse en composantes principales, sur l'ensemble des eurodéputés, définie sur l'année de naissance et le nombre d'années passées au PE (figure 1), illustre le lien particulièrement fort entre longévité et positions de leadership, mais aussi celui avec d'autres variables (nationalité, sexe, profession d'origine, type de commission), comme en rend compte la projection de variables illustratives sur la distribution le long de l'axe du nombre d'années des positions de leadership (président de groupe, de commission, etc.) :

**Figure 1 : Analyse en composantes principales de l'année de naissance et du nombre d'années passées au PE (projection des caractéristiques sociopolitiques en variables supplémentaires)**

Facteur 2 - 36.30 %



D'après cette analyse, les élus titulaires de positions de leadership se rassemblent d'abord le long d'un axe matérialisé par le nombre d'années passées au PE. La projection des autres variables informe cependant sur d'autres écarts : plus souvent Allemands, Britanniques, de sexe masculin et hauts fonctionnaires/diplomates, ils siègent davantage en Affaires constitutionnelles, Budget, Commerce international, et Affaires juridiques. Réputés plus présents et actifs que les Français ou encore les Italiens, les Allemands et les Britanniques, qui ne cumulent quasiment jamais le mandat européen avec un autre mandat, sont fréquemment reconduits dans leur fonction<sup>28</sup> et présentent la plus grande ancienneté<sup>29</sup> (respectivement 2,43 et 2,28 mandats en moyenne par élu contre 1,99 pour les Français, 1,79 pour les Italiens, 1,46 pour les Irlandais, 1,42 pour les Portugais, 1,4 pour les Suédois, 1,29 pour les Grecs<sup>30</sup>). D'autres opérations statistiques précisent ensuite la prégnance du sexe masculin : alors que les femmes représentent 30% environ de l'assemblée, elles ne sont que 14% à être ou à avoir été présidente d'un groupe politique, 19% présidente de commission, 22,5% vice-présidente de commission<sup>31</sup>. Le plus grand nombre d'anciens hauts fonctionnaires et de diplomates (22% des présidents de commissions et 13% des vice-présidents de commission contre 7% sur l'ensemble de la population) signale, quant à lui, le rôle de compétences à l'international accumulées au cours de la carrière professionnelle. On peut penser, en effet, que ces professions permettent de développer des dispositions et compétences favorables à l'acquisition d'un capital institutionnel européen, telles que la familiarité aux univers politiques plurinationaux, la maîtrise de langues étrangères, ainsi qu'aux jeux subtils de négociations et de compromis qui s'y déroulent. Les dispositions de ces élus sont activées dans cette arène, au contraire de ceux qui ne les détiennent pas et doivent fournir davantage d'efforts pour les acquérir et se positionner dans l'assemblée. L'expérience nationale n'apparaît en revanche pas, en tant que telle, significative d'un point de vue statistique. Si son effet n'est toutefois pas nul – on y reviendra –, elle n'apparaît déterminante que dans la mesure où les ressources et le capital politique acquis sur une scène nationale sont européanisés, par le biais d'un investissement au sein de l'assemblée. Les élus qui ont occupé des positions de leadership ne présentent ni plus, ni moins d'expérience au niveau national : 26% avec un précédent mandat national pour les deux groupes ; s'ils ont été un peu plus souvent ministre (30% d'entre eux contre 26% sinon), ils ont un peu moins fréquemment siégé dans un parlement national (26% contre 27%)

Toujours est-il que, si les processus d'européanisation se déclinent selon des modalités et des temporalités différenciées en fonction des nationalités (processus qu'il conviendrait d'étudier pour chacun de ces groupes), on ne peut occulter la centralité croissante des ressources proprement européennes dans la structuration et la hiérarchisation de l'espace parlementaire européen. Même s'ils ne s'y réduisent pas complètement et restent dépendants d'un ensemble d'autres facteurs (configuration des relations entre les groupes politiques et les

<sup>28</sup> Westlake (M.), *Britain's Emerging Euro-Elite? The British in the Directly-Elected Parliament, 1979-1992*, Dartmouth, Aldershot, 1994 ; Bryder (T.), art. cit. ; Marrel (G.), Payre (R.), art. cit.

<sup>29</sup> Constat signalé sur les trois premières législatures par Scarrow (S.E.), "Political Career Paths and the European Parliament", *Legislative Studies Quarterly*, vol. 22, 1997, p. 253-262.

<sup>30</sup> Soit en moyenne 9 et 8,23 années passées au PE pour les Allemands et les Britanniques contre 6,37 années pour les Français (en 4<sup>ème</sup> position), seulement 3,65 et 3,46 pour les Suédois et les Grecs.

<sup>31</sup> Si les inégalités selon sexe tendent à s'atténuer dans l'accès au PE, comme en témoigne la forte féminisation de certaines délégations au regard des tendances dans les assemblées nationales, elles tendent à se reformer au sein même de l'institution. Sur ce point, voir notamment : Kauppi (N.), « Power or Subjection ? French Women Politicians in the European Parliament », *The European Journal of Women's studies*, vol. 6, 1999, p. 329-340 ; Beauvallet (W.), Michon (S.), « Les femmes élues au Parlement européen (1979-2004) : modes de recrutement et stratégies d'investissement », *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, p. 70-84 ; Sineau (M.), « Femmes (représentation des femmes au Parlement européen depuis 1979 », in Déloye (Y.) (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, op. cit., p. 306-310.

délégations au sein des groupes), les processus de mobilité interne n'en demeurent pas moins assujettis au fait de posséder un stock plus ou moins important de ressources politiques européennes ou européanisées. Les données mobilisées confirment l'autonomisation et la professionnalisation croissante de l'espace parlementaire européen : il trouve en lui-même ses propres logiques d'organisation et de rétribution. Si les dimensions exogènes (le facteur national notamment) qui dominaient ces processus au début des années 1980 demeurent des éléments structurants à la fin des années 1990 (la distribution de ces positions continuant en partie de dépendre de la nationalité et de ressources politiques plus directement nationales, comme les ressources partisans), il n'en reste pas moins que ces éléments sont désormais soumis à l'affirmation d'une légitimité endogène (européenne et parlementaire) parfaitement déterminante. L'émergence de carrières politiques européennes et l'identification d'une avant-garde institutionnelle renvoient donc aux processus de mobilité interne à l'espace. Dans l'ensemble, ce sont bien les acteurs issus d'un « noyau dur » de professionnels qui prennent la direction de l'assemblée et de ses principales instances (groupes politiques et commissions parlementaires). Ce faisant, ces mêmes acteurs participent d'une restructuration de l'espace en parvenant à placer leurs ressources propres en son centre. Après avoir mis en évidence les logiques de structuration de l'espace formé par les eurodéputés, il convient à présent de s'attarder sur les caractéristiques et la structure de ce capital institutionnel.

## **II. Acquisition et structure du capital institutionnel spécifique**

Contrastant avec l'image d'une institution instable dans sa composition, les éléments précédents permettent de mettre en évidence l'importance du pouvoir conféré par un investissement à long terme au sein du Parlement lui-même. Dans l'ensemble, c'est bien par des acteurs présentant un profil de « professionnel à l'Europe » que le Parlement et ses principales structures internes (groupes politiques et commissions) sont dirigées. Ce sont aussi ces personnalités qui « représentent » l'institution et paraissent en incarné le « charisme » spécifique. De ce point de vue, le contraste avec les années 1980 apparaît aujourd'hui très prononcé : si entre 1979 et 1984 ce sont des personnalités comme Pierre Pflimlin – âgées, issues de la seconde guerre mondiale et longuement investies au plan national et local – qui semblent le mieux incarner l'assemblée européenne, entre 2004 et 2008, ce sont davantage des personnalités telles Hans Poettering dont la carrière est avant tout centrée sur l'institution elle-même qui en prennent la tête. Il convient dès lors de préciser la nature des ressources et du crédit spécifique dont cette nouvelle élite doit être en mesure de se prévaloir pour prétendre à ce leadership.

### **A. Les modes d'acquisition du capital spécifique**

Spécialisation parlementaire et acquisition de savoir-faire spécifiques conditionnent l'acquisition du capital spécifique. Celle-ci est le produit de la conversion de ressources, mais aussi d'un apprentissage sur le tas.

#### **1. Des savoir-faire spécifiques : entre expertise et diplomatie**

La technisation des pratiques d'assemblée est un élément de leur professionnalisation. Dans un univers hétérogène sur le plan culturel et linguistique, où les effets associés à l'obtention de positions dans les espaces politiques nationaux sont en partie dilués par l'effet de cette diversité, la spécialisation des acteurs sur un certain nombre de sujets apparaît comme une modalité souvent indispensable à l'acquisition d'une forme de reconnaissance et de crédit. S'affirmer comme le ou l'un des spécialistes de telle ou telle question permet d'être identifié au sein de l'assemblée, de « se faire un nom ». Pour entrer dans le jeu parlementaire, les eurodéputés doivent consentir à divers investissements d'ordre technique : s'attacher un

domaine d'expertise, se familiariser avec l'univers communautaire (les spécificités du droit communautaire, du vocabulaire, des procédures parlementaires) mais aussi avec l'ensemble des environnements nationaux concernés par une problématique donnée. Pour traiter d'un rapport sur la pêche par exemple, il ne faut pas seulement apparaître crédible quant à la connaissance des enjeux sociaux, politiques, économiques nationaux liées à cette question, il faut encore s'imprégner des équivalences propres à l'ensemble des États membres concernés par ce domaine. L'importance de l'acquisition et de la maîtrise de l'expertise apparaissent d'autant plus importants que les jeux autour de cette dernière sont comme des éléments déterminants au sein de l'espace européen dans son ensemble. Dans un espace quoiqu'il en soit politiquement assez peu légitime, la production et la maîtrise de l'expertise sont placés au centre même des jeux de pouvoirs. C'est sur cette base que les fonctionnaires de la Commission fondent une grande partie de leur leadership et c'est aussi sur cette base que les eurodéputés doivent rivaliser pour s'imposer dans cet espace<sup>32</sup>.

Devenir un expert au sein de l'assemblée et s'intégrer au monde parlementaire suppose l'apprentissage de savoir-faire indispensables à la maîtrise du processus de délibération dans un univers plurinational, fondé sur l'autonomie formelle des diverses institutions et la construction de compromis multiniveaux. À la différence de ce qui se passe dans de nombreux systèmes politiques nationaux comme en France ou Grande-Bretagne, les parlementaires sont formellement indépendants de l'exécutif, c'est-à-dire des membres du Conseil et de la Commission. Le vote des textes en fonction de leurs auteurs a dès lors moins de sens. Il n'existe pas de majorités parlementaires fixes et automatiques, pas plus qu'une structuration strictement bipolaire. Si le partenariat PPE-PSE s'impose souvent dans les faits, la formation des majorités parlementaires restent fluctuantes et repose sur la négociation incessante de compromis entre nationalités, entre groupes politiques, etc., à différents niveaux de l'institution (au sein des groupes mais aussi des commissions ou de l'assemblée).

La capacité à négocier constitue une autre dimension essentielle de la fonction d'eurodéputé. Elle recouvre plusieurs dimensions complémentaires. La première est relationnelle. Pour être influent, les parlementaires doivent entretenir des contacts et des relations suivies avec ceux qui comptent (*key-people*), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution : rapporteurs, *shadow* rapporteurs, coordinateurs, fonctionnaires de la Commission et du Parlement, Commissaires européens, membres du Conseil, etc. Les informations dont ils sont détenteurs, les groupes qu'ils représentent, les accords qu'ils ont le pouvoir de négocier, sont autant d'éléments indispensables pour mener à bien toute action politique interne. Ce sont ces réseaux et ces informations – d'autant plus importantes que l'espace est très hétérogène dans sa composition – qui confèrent un « sens pratique » du jeu et la possibilité de pouvoir anticiper, construire des alliances et sécuriser les multiples transactions en cours.

La seconde est comportementale. Pour espérer convaincre son groupe, mais aussi les membres de groupes concurrents et, dans tous les cas, des collègues issus de plusieurs pays, il faut savoir mobiliser des arguments qui ne soient pas seulement idéologiques ou politiques, ni – ce qui revient parfois au même – trop nationalo-centré<sup>33</sup>. En structurant les échanges entre les acteurs, ces spécificités de la délibération européenne définissent progressivement des codes de conduites très particuliers, que l'on pourrait assimiler à un ethos particulier, ou à des

---

<sup>32</sup> Robert (C.), « La Commission européenne dans son rapport au politique. Pourquoi et comment faire de la politique sans en avoir l'air », *Pôle Sud*, n°15, 2001, p. 61-75. Robert (C.), « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n°11, 2003, p. 57-78.

<sup>33</sup> Pour des socialistes français par exemple, mobiliser des arguments autour de la seule notion de « défense du service public » n'est pas forcément susceptible de faire sens, y compris chez d'autres députés de gauche. Dans une large mesure, cette notion renvoie à des logiques relationnelles propres au champ politique français qui dans certains cas ne renvoient à rien dans d'autres univers nationaux.

éléments d'une culture politique un peu particulière (dont on retrouverait des aspects dans les Etats multinationaux) : fair-play, nécessaire ouverture d'esprit, méfiance à l'égard de toute posture ethnocentrique, etc. Les acteurs sont tenus de se conformer à cette forme d'éthique, sous peine de s'exclure eux-mêmes du jeu en rendant difficile ou impossible la construction des compromis nécessaires à l'action politique interne<sup>34</sup>. Cet aspect est déterminant pour qu'un élu puisse légitimement prétendre à un poste de président de groupe ou de vice-président du Parlement. Alors que les groupes sont devenus des éléments centraux dans la vie de l'institution et son fonctionnement, cet aspect explique parfaitement l'importance des chiffres relevés précédemment quant à l'influence du temps long dans l'accès aux postes de président de groupes.

La troisième est plus directement politique. Dans une institution multiculturelle et multinationale, les actions des députés qui visent à défendre des intérêts locaux ou nationaux sont mal perçues. Ainsi, les opérations de courtage d'intérêts mises en place par les élus doivent faire l'objet d'une montée en généralité, c'est-à-dire permettre de rattacher les demandeurs, les victimes ou les plaignants « à un collectif » européenisé et de « connecter son affaire à une cause constituée et reconnue<sup>35</sup> » qui ne soit pas seulement nationale ou ethnocentrique. Le critère essentiel de la montée en généralité est que le problème concerne plusieurs pays de l'Union et questionne l'intérêt communautaire. C'est notamment le cas des déclarations écrites qui, pour être acceptées, doivent recueillir plus de la moitié des signatures des députés. Soit également l'exemple concret d'une sollicitation de viticulteurs d'un département français qui se plaignaient d'une concurrence déloyale des producteurs espagnols, ceux-ci ayant contrairement à eux la possibilité d'utiliser un produit phytosanitaire. En soulevant un problème d'harmonisation européenne, ce sujet a pu faire l'objet d'une opération de courtage. Un député de la circonscription a organisé leur audition au sein de l'intergroupe Vin ainsi que des rendez-vous avec : le président de la commission Agriculture, la présidente de l'intergroupe Vin, et le directeur général de la DG Agriculture à la Commission. D'une manière générale, toute action politique interne suppose de savoir adopter et mobiliser un regard européen qui se traduit inévitablement par l'acquisition de rapport particulier au temps et à l'espace, fondé sur le dépassement des frontières mentales structurées sur le national, caractéristiques de la plupart des élus socialisés dans des cadres nationaux, encore largement autonomes les uns par rapport aux autres.

La quatrième est linguistique. Les conséquences de l'interprétariat impliquent des modes d'expression différents de ce que suppose une communication au sein d'un environnement linguistique commun. Pour être compris – d'autant que le temps imparti est extrêmement limité et contrôlé comme en séance plénière –, mieux vaut préférer des phrases simples et concises. Il faut par ailleurs savoir mobiliser un vocabulaire précis, reconnaissable par tous et peu susceptible de contresens à la traduction. La capacité à gérer et évoluer dans un environnement multilingue est de ce point de vue importante à souligner. Elle se traduit dans la

---

<sup>34</sup> De fait, de nombreux entretiens et différentes observations montrent que les rappels à l'ordre sont fréquents. Ceux qui ne respectent pas les modalités d'exercice du jeu (capacité au compromis, fair-play, ouverture d'esprit, pratique d'une langue étrangère, etc.) sont accusés de le rendre impossible à tenir ou de réduire les capacités d'influence des partenaires potentiels. Après les élections de juin 1999, les élus de Lutte Ouvrière (LO) et de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), qui accédaient pour la première fois au PE, ont par exemple fait les frais de ces rappels à l'ordre à l'occasion de différents votes. Ayant par principe refusé un vote sur la Taxe Tobin, ils ont été durement réprimandés par la quasi-totalité des élus de gauche. Les acteurs sont donc tenus de se conformer à une forme d'éthique, sous peine de s'exclure eux-mêmes du jeu et rendre impossible la construction des compromis. Tenir sa place suppose ainsi, au-delà de la connaissance des aspects techniques ou politiques d'un dossier, une maîtrise des attendus implicites et explicites d'un jeu très particulier. La présence effective au PE est en ce sens un élément déterminant de l'influence personnelle ou collective.

<sup>35</sup> Boltanski (L.), Darré (Y.), Schiltz (M.-A.), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984, p. 3-40, p. 22.

nécessité de maîtriser d'autres langues que la sienne, à commencer par la plus commune : l'anglais. Au-delà des aspects pratiques (le recours à l'interprétariat ne peut pas totalement se généraliser), la disposition à l'échange multilingue est aussi un élément de valorisation de soi au sein du groupe. La capacité à s'exprimer dans une autre langue que sa langue maternelle est reconnue comme une qualité<sup>36</sup>. Elle témoigne des bonnes dispositions des acteurs vis-à-vis du groupe, de sa culture propre et des valeurs qui lui permettent d'exister en tant que tel. Les députés développent donc un ensemble de stratégies pour acquérir ces compétences linguistiques, un tel apprentissage étant directement encouragé et assisté par l'institution elle-même grâce à l'organisation de cours de langues que suivent nombre de députés ou encore par le biais de l'assistantat. Les assistants parlementaires représentent en effet une ressource linguistique importante dans la mesure où les assistants multilingues peuvent suppléer les défaillances de leur député en ce domaine, et assurer des lectures ou des traductions *in situ* de conversations. Le bilinguisme et la maîtrise de l'anglais notamment sont en cela des critères de recrutement des collaborateurs<sup>37</sup>.

## 2. Conversion de ressources et apprentissage sur le tas

Diverses propriétés et ressources acquises antérieurement facilitent l'acquisition de ces savoir-être et savoir-faire caractéristiques de l'espace étudié. Les diplômes et les professions précédemment exercées confèrent bien évidemment un ensemble de ressources intellectuelles, juridiques, mais aussi techniques (cf. par exemple les anciens agriculteurs : Ashworth, Coveney, Daul). La moitié des eurodéputés élus en 2004 ont ainsi un niveau de diplômes au moins supérieur à cinq années après le bac, un quart d'entre eux un doctorat. Ils ont à une courte majorité suivi des cursus en lien avec les sciences du pouvoir : droit (25,5%), sciences politiques (8%), économie (16%). D'une manière assez logique au regard des *backgrounds* scolaires, ils ont souvent exercé des professions intellectuelles supérieures : 21% des professions scientifiques (universitaires, chercheurs), 12,5% des professions de l'information, de la communication et du spectacle (Cavada, Geringer de Oerdenberg, Cashman, Goebbels) – signe de l'importance des compétences en matière de communication –, 11% des professions libérales (Gaubert, Leinen), 10% d'enseignants du secondaire (Fruteau, Wurtz, Martens, Simpson, Foltyn-Kubicka).

Ici comme ailleurs, ces ressources sociales fonctionnent comme des normes implicites d'accès aux positions électorales ainsi qu'au capital politique<sup>38</sup>. La maîtrise de langues étrangères, que les diplômes obtenus à l'étranger a pu favoriser (pour 11,5% d'entre eux) est, là encore, un élément discriminant, de même que l'ensemble des professions ou positions politiques ayant conféré aux élus une familiarité avec les univers politiques internationalisés et plus encore, européanisés : un peu plus d'un quart des élus de 2004 présentent antérieurement à leur entrée au PE une expérience dans un cadre international ou européen. Ces profils vont de la diplomatie (même si les diplomates sont assez peu nombreux) aux expériences syndicales internationales (Daul<sup>39</sup>) en passant par les postes politiques assurant

---

<sup>36</sup> Les députés et leurs collaborateurs insistent très souvent sur « le plus » dans une négociation (d'un amendement, d'un rapport, etc.) que représente le fait de s'exprimer dans la langue de son interlocuteur.

<sup>37</sup> Michon (S.), « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », in Courty (G.) (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p. 118-135.

<sup>38</sup> Cf. les contributions rassemblées dans : Offerlé (M.) (dir.), *La profession politique XIXème-XXème siècles*, Paris, Belin, 1999.

<sup>39</sup> Les positions qu'il occupe dans les organisations relatives à un secteur économique très largement européanisé (l'agriculture) le conduisent à occuper des responsabilités parallèles dans le cadre des organisations agricoles européennes. En 1980, il entre au Conseil économique et social européen. Il est par la suite associé à la gestion des aspects européens et internationaux du secteur de viande bovine. Du fait de ses responsabilités dans la filière viande, au niveau national comme au niveau européen, il est aussi directement associé à la gestion de ce qui a

leur détenteurs d'une fréquentation des univers européens, tels que ministres des affaires européennes (Lamassoure), ministre des affaires étrangères (Geremek), ou collaborateurs au sein d'une organisation internationale ou européenne (Batzeli<sup>40</sup>, Beglitis<sup>41</sup>). Les capitaux politiques acquis sur diverses scènes politiques – nationales (quatre sur dix ont précédemment exercé un mandat national : parlement (36%) et/ou membre de gouvernement (16%)), locales (un sur quatre exercent ou ont exercé un mandat de conseiller régional ou général), associatives (Désir<sup>42</sup>) ou syndicales –, voire dans les coulisses du pouvoir (plus d'un quart des élus ont été collaborateurs politiques au sein d'un cabinet ministériel ou équivalent, ou en tant qu'assistant parlementaire), ne sont pas sans effet, ne serait-ce que parce qu'un poste de parlementaire confère différentes compétences valorisables dans une autre assemblée. Ces capitaux ne sont pas non plus sans effet, bien entendu, sur les délégations nationales internes aux groupes et qui constituent, d'une certaine façon, les structures primaires des élus au sein des Assemblées. Dans une certaine mesure, les hiérarchies héritées du national (qu'il s'agisse du champ politique dans son ensemble ou de l'espace partisan) se reproduisent au sein de ces délégations et, par leur entremise, au sein de l'assemblée dans son ensemble. La détention de capital politique national, mais pour partie seulement, permet de s'imposer aux autres.

Il n'en demeure pas moins que, dans tous les cas, la maîtrise des savoir-faire et savoir-être, eux-mêmes indispensables à l'acquisition du capital institutionnel (du « charisme d'institution ») repose sur un apprentissage « sur le tas » ainsi que sur divers processus de socialisation supposant le temps long d'un investissement et d'une présence en interne. En ce sens, les variables de *background* scolaire et politique ne sont jamais statistiquement significatives avec le nombre d'interventions en plénière entre juin 2004 et juillet 2007 et le nombre de rapports parlementaires administrés sur la même période, au contraire du nombre de mandats au PE et de certains indicateurs de position de leadership (président et vice-président de commission notamment). Alors que la moyenne des interventions en plénière est de 43,8 par député, elle s'élève à 54,86 pour ceux avec deux mandats et 63,88 pour ceux avec quatre mandats. De même pour le nombre moyen de rapport par député qui est de 1,77, il passe à 8,59 pour les présidents de commission, 2,74 pour ceux avec deux mandats et 2,94 pour ceux avec quatre mandats et plus.

Dans ce cadre, l'obtention et l'administration d'un rapport parlementaire se présente souvent comme un rite de passage, un rite d'institution : il suppose en lui-même la mobilisation, sous le regard et le contrôle des pairs, de l'ensemble de savoirs spécialisés nécessaires à la tenue de rôles. Le temps est indispensable à la conversion des ressources possédées antérieurement, notamment celles découlant de la possession de capital politique national. Il est indissociable du détour par la « technique » communautaire et parlementaire (le règlement, le vocabulaire, la manière de présenter les choses et d'écrire, les amendements juridiquement recevables), l'expertise sectorielle (les contacts avec les agents des groupes

---

été surnommé « la crise de la vache folle ». C'est cette expérience en particulier qui lui vaut d'entretenir des contacts approfondis aussi bien avec le monde politique français que les instances européennes. Il explique ainsi avoir entretenu, par le biais de ces différentes activités « *des liens d'amitié et de confiance* » avec Jacques Chirac, Alain Juppé et Philippe Vasseur, ministre de l'Agriculture jusqu'en 1997. Ses positions privilégiées dans le secteur agricole lui valent encore d'entretenir de multiples contacts avec les instances et acteurs politiques européens, aussi bien au sein de l'administration bruxelloise que du Parlement européen.

<sup>40</sup> Ancienne stagiaire au Conseil de l'Europe, elle a été conseillère économique aux affaires européennes, présidente du groupe de travail sur l'huile d'olive des organisations agricoles européennes du COPA-COSEGA et membres de comités consultatifs et de groupes de travail sur la politique structurelle, l'huile d'olive, les produits maraîchers. Elle a également occupé le poste de secrétaire général des affaires européennes et internationales au ministère de l'agriculture grec.

<sup>41</sup> Après des études de droit et de sciences politiques à Athènes et Paris et l'Ecole nationale d'administration publique, il a entamé une carrière diplomatique, au cours de laquelle il a notamment été en charge de fonctions à la représentation permanente de la Grèce auprès de l'Union européenne.

<sup>42</sup> Ancien président de l'association SOS-Racisme, H. Désir siège au PE depuis 1999.



d'intérêt susceptibles d'apporter leur expertise), la compréhension des équilibres politiques et nationaux internes, les jeux de négociations croisées, la connaissance des acteurs du PE, que ce soit les députés, ceux qui comptent au sein de l'assemblée et, plus précisément, de leur commission (président, coordinateur), mais aussi les administrateurs du groupe politique, les fonctionnaires.

Autrement dit, être François Bayrou ne suffit pas, ou plus, pour peser dans l'assemblée ou ses structures internes si cette qualité ne se double pas d'un crédit plus spécifiquement européen et parlementaire dont l'acquisition dépend, en premier lieu, de la présence effective dans l'institution. De la même manière, l'adhésion au jeu est une autre condition essentielle à la conversion des ressources antérieures. En effet, l'accès au capital institutionnel est fondamentalement lié, moins au partage d'un point de vue unique sur la marche de l'Union européenne (l'adhésion au néo-libéralisme par exemple) qu'au partage de la croyance dans l'importance du niveau européen et la dramatisation des enjeux communautaires et parlementaires, soulignant que le jeu mérite d'être joué et que l'institution doit être défendue face à ses concurrentes de la Commission ou du Conseil. Cette adhésion au jeu renvoie en cela moins à un point de vue unique qu'à un univers clivé de représentations, rassemblant par exemple aussi bien Jean-Louis Bourlanges (ADLE) que Francis Wurtz (GUE-NGL), et ceci même si ces deux élus ne s'envisagent réciproquement que dans une opposition politique irréductible.

## **B. Structure du capital institutionnel**

Le capital institutionnel au PE se traduit en premier lieu par l'émergence d'une forme spécifique de « pouvoir » et de « crédit » dont bénéficient ceux qui sont en mesure d'endosser les différents rôles associés à la fonction et de maîtriser les savoirs spécialisés qui y sont associés. Ce crédit est en partie autonome, c'est-à-dire différencié des formes de reconnaissance propres aux espaces politiques nationaux et spécialement ajustées à l'espace parlementaire européen. Son accumulation devient une condition essentielle pour peser dans l'institution, y être influent et y occuper des positions de pouvoir. Il structure l'espace interne (1). Conformément à d'autres formes de capital politique, ce capital institutionnel s'inscrit dans des modes d'appropriation à la fois individuels et collectifs (2). Il matérialise enfin les tensions caractéristiques aux espaces européens, opposant d'un côté « l'europpéen » du « national » et d'un autre côté le « technique » au « politique » (3).

### **1. Un capital symbolique et spécifique au cœur de la structuration interne à l'espace**

Les ressources dont disposent les élus les plus professionnalisés sont tout d'abord d'ordre symboliques. Elles renvoient à la réputation dont ils disposent à un moment donné auprès de leurs pairs, mais aussi des autres catégories d'acteurs constitutifs de l'espace parlementaire ou y intervenant (fonctionnaires du Parlement ou de la Commission, assistants, représentants des groupes d'intérêts, journalistes, etc.) : être connu et surtout reconnu, cité en référence et en exemple, incarner, à des degrés divers, les représentations les plus légitimes de la fonction, etc. Il y a des « grands noms » que l'on retrouve régulièrement au cours des entretiens avec les acteurs du PE (députés, collaborateurs), à la lecture d'articles dans la presse spécialisée, à l'occasion d'enquêtes sur des problématiques particulières. Or, ces noms sont rarement ceux qui occupent ou ont occupé le devant de la scène politique nationale. Pour prendre l'exemple des élus français, c'est aussi bien le cas de Jean-Louis Bourlanges ou de Pervenche Berès, d'Alain Lamassoure, de Nicole Fontaine, de Gérard Onesta, de Francis Wurtz. Les uns comme les autres font figure de références. Pour restituer des expressions récurrentes au cours des entretiens réalisés, ils sont « actifs », « présents » et surtout « influents », ils « travaillent », « connaissent leurs dossiers », maîtrisent les négociations,

sont capables de rassembler (c'est-à-dire construire des compromis et des majorités autour de leur position), d'animer l'espace parlementaire ou certains sous-espaces qui le composent, de mettre en forme et de défendre « l'intérêt communautaire ». Ce capital institutionnel renvoie à la reconnaissance, par les pairs et l'ensemble des spécialistes de la chose européenne, d'un « charisme d'institution » qui caractérise, en tant que tel, le capital symbolique spécifique à cet espace et qui s'objective par ailleurs dans les positions de pouvoir et d'influence qu'ils y occupent.

Comme on a pu en donner une illustration précédemment, ce crédit spécifique que les acteurs parviennent à détenir (individuellement ou collectivement – on y reviendra) est associé aux trophées et positions hiérarchiques internes à l'assemblée : obtenir des rapports importants, occuper diverses positions de leadership au sein du Parlement lui-même, du groupe ou des commissions parlementaires, ou encore se voir attribuer des positions dans d'autres arènes décisionnelles telles que les comités de conciliation, la Convention sur l'avenir de l'Europe, les commissions d'enquête parlementaire...

Ce capital européen s'objective par conséquent dans les postes et les positions d'influence que les acteurs sont en mesure de détenir. L'affirmation et l'institutionnalisation d'un capital institutionnel apparaît particulièrement évident au sein des commissions parlementaires, plus encore au sein des plus « européennes » d'entre elles et des plus prestigieuses, c'est-à-dire celles en charge des questions liées à la régulation du marché intérieur, des politiques européennes les plus abouties et soumises à la procédure de codécision (environnement, questions économiques et monétaires, industrie, transport, politique régionale, etc.), des affaires étrangères et constitutionnelles ou encore des affaires budgétaires. *De facto*, un ancien ministre, au sein de la commission Transports ou Environnement et santé publique, ne « pèse » pas forcément plus qu'un député moins doté en ressources politiques nationales mais en revanche de ce capital institutionnel spécifique au PE, car occupant une position influente dans cette commission suite à un investissement continu depuis plusieurs années. Si le fait d'être un ancien ministre, par exemple, a un effet potentiel de « multiplicateur de puissance » au PE, au sein des commissions en particulier, c'est avant tout la réputation, les positions, les compétences ou les savoir-faire proprement européens qui sont en mesure de faire la différence : connaître les dossiers, être un rapporteur ou un *shadow* rapporteur crédible, être coordinateur d'un des principaux groupes, être en mesure et en position de négocier, de bénéficier d'un réseau européenisé, être inséré dans les communautés européennes de politiques publiques, y occuper des positions, etc. C'est bien le fait de présenter des ressources typiquement européennes qui, surtout au sein d'une commission, fait véritablement la différence dans les luttes et les discussions internes. C'est aussi parce que certains postes politiques nationaux facilitent l'acquisition de ces ressources européennes (en termes de réseaux, d'expériences des négociations européennes) qu'ils peuvent éventuellement conférer une plus-value déterminante au sein du PE.

Ainsi, même si la distribution de l'influence politique dans l'assemblée continue de dépendre, en partie, de facteurs exogènes (comme la nationalité des acteurs) et de hiérarchies héritées des espaces politiques nationaux (un ancien ministre ou un conseiller régional n'ayant, *a priori*, pas les mêmes chances d'accéder à certains postes)<sup>43</sup>, la nationalité et les ressources politiques nationales ne fonctionnent pas comme des données rigides, génératrices de conséquences prévisibles. Elles fonctionnent plutôt comme des ressources (ou des contraintes) dont la validité ou les formes dépendent des structures de l'espace institutionnel. Les acteurs doivent composer avec ces données et les intégrer dans leurs calculs. Loin d'être insignifiante, la nationalité des acteurs constitue l'un des facteurs dont chacun doit tenir

---

<sup>43</sup> Conformément à la loi d'Hondt, la distribution des positions de pouvoir est notamment fonction du poids numérique des délégations nationales au sein des groupes, les grandes délégations au sein des principaux groupes étant de fait, et en principe, favorisées.

compte dans sa stratégie personnelle ou dans le cadre des stratégies collectives, ne serait-ce que parce que les postes continuent d'être distribués selon une logique d'équilibre des représentations nationales au sein de l'espace parlementaire et de ses sous-ensembles (les groupes politiques en particulier). Le facteur national a pourtant un poids et des significations variables en fonction des contextes et des configurations de jeu existantes. Il n'est pas de nature statique. De fait, être membre d'une délégation socialiste française de 15 membres au sein du PSE (1994-1999) ou d'une délégation de 31 membres (c'est-à-dire la principale délégation au sein du PSE entre 2004-2009) modifie sensiblement la configuration des rapports de force et l'univers des possibles au sein de l'assemblée. On ne peut pas non plus en comprendre les effets en dehors du facteur européen qui structure lui aussi l'espace interne. Diverses formes de déseuropéanisation des ressources propres à la délégation française ont contribué à contrecarrer les effets en principe associés au fait de constituer la première délégation nationale du groupe PSE. Les appartenances nationales ne délimitent donc qu'en partie l'univers des possibles politiques. Elles sont en fait très loin de résumer les logiques internes à l'espace parlementaire. Au sein même des délégations nationales, des hiérarchies plus typiquement européennes se superposent aux hiérarchies domestiques. Des facteurs endogènes entrent par exemple directement en compte dans le choix, par les délégations nationales, des députés destinés à occuper les positions hiérarchiques qui leur sont attribuées par le groupe. Sauf à assumer un décalage qui n'aurait d'autres effets que de marginaliser la délégation et les acteurs en son sein, et de la sorte de porter atteinte à leur crédibilité collective et individuelle, l'attribution de ces positions (par les délégations nationales au sein des groupes) est de moins en moins détachée des ressources proprement européennes (et parlementaires) que détiennent les acteurs (la longévité dans l'institution, le fait d'avoir conquis une réputation et un domaine de spécialisation en commission, mené avec succès des négociations importantes, obtenu par le passé des postes hiérarchiques, des rapports ou diverses positions d'influences, d'être considéré comme un acteur « présent » et « sérieux », etc.).

C'est par leur influence au sein même des sous-ensembles *a priori* très nationaux que constituent les délégations nationales, que les effets de l'institutionnalisation d'un capital symbolique européen se donnent aussi voir. Bien que le poids des ressources et des hiérarchies nationales y demeure sans doute plus structurant qu'ailleurs (la délégation socialiste française par exemple continuant en grande partie d'être structurée par les hiérarchies politiques caractéristiques de l'espace politique national et du parti lui-même), les ressources, légitimités et positions proprement européennes y constituent néanmoins une seconde logique tout aussi structurante. Cette concurrence entre deux idéaux-types opposés de légitimité (nationale-européenne) structure l'espace formé par les eurodéputés.

## **2. Les dimensions individuelles et collectives du capital institutionnel**

Individuel et personnel (détenu en propre par les acteurs), le capital spécifique européen est aussi collectif. Les groupes en sont parmi les premiers détenteurs. Si ces derniers ne bénéficient pas des leviers dont disposent les partis politiques dans les assemblées nationales pour imposer leur autorité aux membres, l'autonomisation de l'espace et la complexité croissante des activités politiques européennes ont en revanche accru leur position de « banquiers en créances européennes » pour reprendre les analogies introduites par la notion de « capital politique ». Cette réalité n'est bien sûr pas sans influence sur la capacité constamment renforcée des principaux groupes à accroître la discipline de vote en leur sein, dont plusieurs auteurs ont noté le remarquable niveau dans un tel contexte<sup>44</sup>. Ils disposent de diverses ressources typiquement européennes qu'ils peuvent déléguer, temporairement, à leurs

---

<sup>44</sup> Hix (S), Noury (A), Roland (G), "Power to parties...", art. cit.

membres. En recevant délégation pour s'exprimer « au nom du groupe », ces derniers deviennent en effet les dépositaires (temporaires) des ressources symboliques européennes détenues par les groupes eux-mêmes (bureau des groupes, coordinateurs des groupes au sein des commissions, rapporteurs, etc.). Les enjeux liés à la délégation du capital européen détenus par les groupes politiques (qu'il est indispensable de posséder pour peser dans les jeux institutionnels) se donnent encore à voir dans les démarches entreprises par diverses délégations nationales pour rejoindre les principaux groupes politiques. Placés au centre de l'espace, le PPE-DE, le PSE ainsi que, dans une moindre mesure, les libéraux (groupe ADLE) constituent les plus gros détenteurs du capital européen. Y appartenir constitue alors un enjeu primordial pour nombre de délégations nationales (le cas des élus de Forza Italia en 1994, des gaullistes français en 1999 par exemple).

Mais les groupes politiques ne sont pas les seuls détenteurs collectifs du capital européen. En effet, certaines « nationalités » ou certaines délégations nationales au sein des groupes sont elles-mêmes dépositaires de fortes ressources symboliques européennes dont peuvent profiter leurs membres. C'est le cas en particulier des Allemands (libéraux, chrétiens démocrates, sociaux-démocrates ou verts) ou encore des Britanniques, particulièrement des travaillistes. Les uns comme les autres font fréquemment figure de modèle à suivre. Aussi et de prime abord de façon paradoxale, la nationalité peut-elle fonctionner comme un marqueur symbolique à dimension européenne, dans le sens où elle peut apparaître comme un marqueur de compétences ou d'incompétences à l'Europe, comme un marqueur de sérieux ou de dilettantisme, « d'européanité ».

Dès lors, la nationalité des élus ne renvoie pas seulement à des formes identitaires ou à des formes objectivées de dépendance au national. Elle renvoie aussi à des ressources à dimension européenne, effectives dans les jeux internes aux commissions, aux groupes politiques ou à l'assemblée dans son ensemble<sup>45</sup>. Il n'en demeure pas moins que les croyances sur lesquelles repose le crédit associé à une nationalité ou à des ensembles nationaux (les délégations au sein des groupes) sont elles-mêmes variables. Le fait d'être allemand, quelque soit le groupe politique d'appartenance, fait bénéficier un acteur d'un *a priori* de compétence à l'Europe et de professionnalisme dans l'exercice du mandat européen. Si les conservateurs britanniques font aussi l'objet d'*a priori* positifs quant à leur présence, à leur degré d'implication et au sérieux de leur travail, ils sont en revanche associés, comme les danois, à des *a priori* négatifs quant à leur européanité (ils sont avant tout considérés comme des élus eurosceptiques, et/ou des défenseurs des intérêts de leur pays). Inversement, d'autres collectifs font l'objet d'*a priori* directement négatifs quant à leur degré d'implication dans le travail parlementaire et pâtissent d'entrée d'un déficit de capital symbolique qu'il leur faudra combler (ils devront « faire leur preuve » pour renverser l'*a priori*). En ce sens, les Français comme les Italiens ont longtemps été considérés comme des députés abstentionnistes ou dilettantes et plus généralement comme des acteurs qui n'accordaient pas à l'Europe l'intérêt et l'importance qu'elle méritait. Produits de l'histoire de l'institution et d'une sédimentation des représentations, ces *a priori* restent bien entendu des construits sociaux ambivalents et mouvants, qui évoluent dans le temps en fonction des configurations et des transformations des espaces européens et nationaux.

Transmissible, sous sa forme collective, d'une législature à l'autre (les nouveaux élus bénéficiant du crédit accumulé par les anciens), ce capital proprement collectif n'est pas sans conséquence sur le poids que les élus peuvent exercer sur l'institution dans son ensemble ou dans le cadre de ses structures internes (commissions, groupes, intergroupes). Appartenir au PPE-DE ou au PSE constitue, pour une délégation nationale (surtout si elle est importante), une garantie d'influence accrue sur l'ensemble de l'assemblée. Le degré de capital collectif

---

<sup>45</sup> Sur des situations similaires à la Commission, cf. Georgakakis (D), Lassalle (M. de), art. cit.

(et sa structure propre) détenu par les acteurs n'est pas non plus sans influence sur le type de postes que les acteurs peuvent occuper au bureau du Parlement, dans les commissions ou dans les groupes politiques. Autant un conservateur britannique bénéficiera d'un certain crédit lorsqu'il sera question de positions d'influence au sein d'une commission et en référence à un secteur donné, autant il pâtira d'un crédit négatif quand il sera question de l'attribution des postes de représentation de l'institution (présidence du Parlement par exemple) et ce malgré le poids numérique de la délégation conservatrice au PPE-DE comme au sein de l'assemblée dans sa totalité.

### **3. National/européen, technique/politique : deux couples de tension**

Le capital institutionnel européen renvoie en troisième lieu aux clivages caractéristiques de l'espace européen dans son ensemble, dans lequel « politique » s'oppose à « technique » et « européen » à « national »

#### **National versus européen**

La notion même de capital institutionnel européen ne peut se comprendre en dehors des tensions entre « européen » et « national ». En tant que tel, le capital spécifique à l'espace parlementaire européen renvoie à divers processus internes de « dénationalisation » des rapports au politique. Les eurodéputés plutôt dépourvus (relativement à leurs concurrents) de ressources politiques nationales, mais titulaires de diverses formes de ressources plus typiquement européennes, n'hésitent pas à opposer, plus ou moins explicitement, une logique européenne aux logiques nationales de hiérarchisation de l'espace politique. En privilégiant les ressources qu'ils possèdent eux-mêmes, ils contestent la légitimité et la pertinence des logiques proprement nationales au sein d'un espace qu'ils appréhendent comme fondamentalement différencié des espaces nationaux, comme animé par des logiques autonomes<sup>46</sup>. Pour ces « européens » (définis comme tels par le type de ressources possédées et le type de positions occupées), les logiques nationales ne sont pas transposables au niveau européen.

Non seulement la possession de ressources européennes autorise, auprès des autres acteurs (et en particulier auprès des autres délégations nationales), l'occupation légitime d'une position de pouvoir par un individu donné, mais elle facilite aussi, en retour, les usages que ce député, et l'ensemble de la délégation auquel il appartient, seront susceptibles de faire de cette position. En ce sens, la possession de ressources européennes par les acteurs qui occupent à un moment donné une position d'autorité est indispensable à la crédibilité de l'acteur qui occupe cette position. De même, l'autorité associée à une position de leadership est elle-même dépendante du crédit interne dont disposent ceux qui l'occupent. Une telle position perdrait en importance si elle n'était occupée que par des acteurs qui n'auraient aucun crédit interne, aucun autre crédit que celui qui leur est associé au sein de leur groupe national de référence. Comme nous avons pu le voir au terme du chapitre précédent, l'absence d'un capital institutionnel propre est de fait un handicap certain à l'occupation de plusieurs positions internes.

Si certaines pratiques favorisent l'europanisation des ressources et des profils et l'acquisition d'un crédit endogène (présence et assiduité, connaissance des dossiers et acquisition d'un domaine de spécialisation, pratique de langues étrangères, disposition à l'échange et à la négociation interculturelle, etc.), il existe aussi, et à l'inverse, des facteurs de *déseuropanisation* des ressources et des profils, une *déseuropanisation* susceptible d'affecter la crédibilité de certains acteurs. Or, dans une large mesure, c'est bien dans la

---

<sup>46</sup> « Il faut essayer de faire comprendre que le parlementaire européen est d'essence différente et que ce n'est pas un parlementaire français à l'échelle européenne. ». Entretien avec Pierre Bernard-Raymond (UDF PPE ; 1984-1986 ; 1989-1999).

*renationalisation* des rapports au politique (et à l'Europe elle-même) que réside la *déseuropéanisation* des acteurs et de leurs ressources, c'est-à-dire leur perte de crédit interne. Par exemple, le fait que Pervenche Berès ait pris position en faveur du « non » lors du référendum sur le traité constitutionnel européen en France, à l'encontre de la position quasi-unanime du PSE et en porte-à-faux avec ses engagements antérieurs (participation à la Convention sur l'avenir de l'Europe notamment, dont l'ensemble des choix répondaient à des consensus internes), a incontestablement porté atteinte à la valeur de ses ressources et à sa crédibilité personnelle au sein de l'assemblée, du PSE en particulier. Du coup, c'est aussi la crédibilité de sa position de présidente de la commission économique et monétaire (depuis 2004) et plus largement celle de la délégation socialiste française (DSF) qui est en cause. Profondément divisée sur un enjeu considéré par le reste du groupe comme essentiel, cette dernière n'apparaît plus comme une entité cohérente au sein du PSE, surtout lorsque son ancien chef de délégation (et donc l'un des personnages les plus influents de cette entité) est pour partie à l'origine de cette division. La DSF est ainsi marquée par un processus *déseuropéanisation* qui affecte directement son poids objectif au sein du PSE, malgré ce que les logiques nationales de structuration de l'espace imposeraient si ces dernières étaient dominantes<sup>47</sup>.

On voit donc que si les logiques pratiques des acteurs ne peuvent jamais être totalement isolées des logiques et des modes de hiérarchie caractéristiques des champs politiques nationaux (d'autant que, comme on l'a déjà rappelé à de multiples reprises, les députés restent dépendants des organisations et des leaders politiques nationaux) et si la possession de fortes ressources politiques nationales constitue indéniablement une plus-value importante au sein des délégations nationales (dont les hiérarchies internes reproduisent en partie les hiérarchies propres aux partis politiques nationaux), tout indique que ces logiques et ressources nationales n'ont de plein effet au sein de l'espace parlementaire européen que dans la mesure où elles se sont elles-mêmes européanisées, c'est-à-dire partiellement reconverties dans des cadres et des dimensions typiquement européennes. Avoir été député, ministre, chef de parti, n'est un facteur véritablement efficace – au sein de la délégation mais aussi du groupe politique, des commissions ou du Parlement en général – que dans la mesure où ce statut s'accompagne de l'acquisition de ressources proprement européennes, ressources par elles-mêmes indispensables à l'acquisition d'un véritable crédit et d'un véritable pouvoir au sein de l'espace parlementaire.

Du coup, les clivages qui traversent en permanence les délégations nationales au sein des groupes, notamment à l'occasion de la distribution des postes (présidence et vice-présidence des commissions et des délégations), mettent en évidence les concurrences qui opposent au sein de l'espace parlementaire les détenteurs de légitimités et ressources plutôt nationales aux détenteurs de légitimités et ressources plutôt européennes ou européanisées. Ainsi, et pour ne prendre qu'un exemple, après les élections de 1999, les logiques d'alliance gouvernementale entre le Parti socialiste, les Verts, le Parti communiste et les radicaux de gauche (réunis dans la gauche plurielle sous le leadership de Lionel Jospin alors premier ministre), ont directement pesé sur la distribution des postes attribués par le groupe à la DSF. Ce sont ces logiques externes (sous l'arbitrage de François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste et démissionnaire quelques semaines plus tard du mandat européen pour cause de cumul des mandats) qui ont, dans un premier temps, orienté les logiques de répartition des

---

<sup>47</sup> Début février 2007, un assistant d'un député de la DSF nous confiait en ce sens : « C'est la délégation (la DSF) la plus nombreuse, c'est la première délégation du PSE. Ça ne se voit pas, je te l'accorde. C'est hallucinant, regarde le résultat des postes (l'entretien a lieu juste après la distribution des présidences et vice-présidences de commission à mi-mandat). La DSF a été incapable de négocier la valeur de ses points. Tu sais que ça fonctionne avec la règle d'Hondt. On a le plus de points, on est la première délégation. Elle a été incapable de négocier des positions cohérentes pour avoir des postes d'importance au sein du Parlement. »

postes entre les socialistes, verts et communistes. Cette répartition s'est alors opérée au détriment relatif des acteurs dont la légitimité repose avant tout sur des compétences européennes (connaissance des enjeux européens, insertion dans les réseaux européens et les réseaux de politiques publiques concernés, etc.). En privilégiant des facteurs externes dans la distribution des positions de pouvoir dont héritait la DSF au détriment d'une prise en compte de la distribution des ressources plus directement européennes, F. Hollande s'est alors exposé à de virulentes critiques de la part de ceux qui, précisément, peuvent revendiquer la qualité de professionnels et de spécialistes.

Cet exemple, parmi d'autres, témoigne des tensions liées aux concurrences entre des légitimités contradictoires (nationales et européennes). Ces tensions découlent de l'autonomisation (et de l'eupéanisation) croissante de l'espace parlementaire européen, des ressources que des acteurs plutôt marginaux au niveau national y ont conquis et des prétentions qui en découlent. Les jeux politiques européens demeurent certes perméables aux enjeux et aux logiques caractéristiques des champs politiques nationaux. L'autonomisation de l'espace reste en cela relative et les mécanismes d'eupéanisation demeurent des processus largement inachevés. Mais cet exemple met aussi en exergue les résistances que ces intrusions génèrent. Dans l'exemple précédent, elles s'expriment aussi bien dans les critiques qu'en font certains élus que dans le comportement des instances du groupe PSE. Ces dernières exigeront au final de la DSF qu'elle se réserve (et à travers elle, qu'elle réserve au PSE) la présidence des affaires sociales et de l'emploi (que F. Hollande entendait laisser aux communistes français au nom des accords constitutifs de la gauche plurielle). Les intrusions de logiques proprement nationales, fondées sur des intérêts politiques nationaux, entrent ainsi en contradiction avec des logiques plus directement européennes que ne manquent pas de promouvoir ceux dont la position et les ressources dépendent de cette promotion (tenir compte de l'intérêt du groupe socialiste dans son ensemble et des compétences proprement européennes des futurs détenteurs des positions hiérarchiques concernées). Dans une telle situation, ce sont les intérêts propres des « professionnels » qui sont directement menacés, ceux dont les intérêts (et les ressources) sont directement liés à la reconnaissance d'une prééminence de l'eupéen sur le national au sein des institutions européennes. Il y a là deux types de capitaux (d'intérêts, de ressources, de légitimités) et de personnels politiques (ou de professionnels du politique) qui s'expriment et qui entrent en concurrence.

Parallèlement à ce clivage eupéen / national, l'espace parlementaire est structuré par une deuxième opposition. Aux mécanismes de différenciation eupéen-national se superpose une opposition dans la composition et la nature des ressources européennes détenues. Les ressources plus généralistes s'opposent alors à des ressources plus techniques.

### **Technique versus politique**

À des ressources européennes fortement sectorisées ou « technisées » (c'est-à-dire moins politiques et donc aussi moins légitimes) acquises dans le cadre des commissions parlementaires en charge de certains secteurs précis (environnement, transport, industrie, recherche, etc.) s'opposent des ressources plus généralistes (mais aussi plus « politiques »<sup>48</sup> et donc plus légitimes) acquises au sein des groupes (par l'intermédiaire desquels se négocient les grands arrangements politiques internes Parlement lui-même), des commissions réputées les plus politiques (affaires étrangères, budgétaires, économique et monétaires) ou dans le cadre de diverses positions offrant la perspective de se saisir d'enjeux plus généraux relatifs à

---

<sup>48</sup> Au sens où le qualificatif de « politique » est utilisé en général en Europe. Il fait référence aux problématiques touchant plus directement le socle des souverainetés et intérêts nationaux (affaires étrangères – défense par exemple) ainsi que, cela revient au même, aux problématiques considérées comme les plus proches des leviers du pouvoir (budget, affaires constitutionnelles, affaires économiques et monétaires, etc.). Ces problématiques sont en général soumises à aux procédures diplomatiques et intergouvernementales.

l'assemblée elle-même, son organisation interne ou sa position au sein du système européen dans son ensemble (commission des affaires constitutionnelles, Convention sur l'avenir de l'Europe, comité de conciliation, question liée à la réforme du règlement intérieur, au statut des élus européens, à la question des immunités...).

Le premier type de capital est caractéristique des acteurs dont les propriétés, peu politiques, reposent avant tout sur des ressources d'expertise (les acteurs issus « de la société civile »), des acteurs entrés au Parlement à la suite de trajectoires militantes elles-mêmes fondées sur la détention d'importantes ressources scolaires ou encore de certains élus locaux. Peu dotés en ressources politiques les plus légitimes (pas de mandats nationaux, pas ou peu de postes de directions des principaux partis, pas de trajectoires dans les espaces politico-administratifs, pas de Grandes écoles), occupant des positions fragilisées dans l'espace politique, ces acteurs tendent à se concentrer sur des investissements très spécialisés, redéfinis comme plus « techniques » et moins « politiques » (c'est-à-dire moins liés à la « grande politique »). Ils témoignent souvent d'une forme accentuée de « bonne volonté » envers des rôles qu'ils ont précisément contribué à institutionnaliser (la figure de l'expert). Titulaires d'un capital européen plus « technique », ils sont aussi conduits à valoriser ces questions et à les placer au centre du travail parlementaire. Ce serait ici le cas aussi bien du professeur Cabrol, de Béatrice Patrie (au cours de son premier mandat au moins) ou encore de Françoise Grossetête<sup>49</sup>. Moins légitime que le suivant, ce premier type de capital institutionnel n'en assure pas moins aux acteurs qui s'en prévalent des positions, sans doute secondaires, mais potentiellement influentes (vice-présidences de groupes ou commissions, coordinateurs, rapports importants pour le devenir de l'institution, etc.).

Le second type de capital européen est caractéristique des acteurs détenteurs de propriétés et ressources plus légitimes, entrés au Parlement « par le haut » (après avoir occupés des postes législatifs ou ministériels pour des durées plus ou moins longues), à la suite de trajectoires politico-administratives (diplômés des Grandes écoles ayant fréquenté les cabinets ministériels) et/ou fortement dotés en ressources partisans (chefs de parti et membres des premiers cercles dirigeants des partis politiques). Si un capital européen plus « technique » et sectorisé dispose favorablement les acteurs pour l'obtention de rapports importants en particulier dans les commissions dites « techniques » (environnement, marché intérieur, transports, etc.), l'occupation de positions de coordinateurs ou des postes de vice-présidents de commissions, le second, plus « généraliste », oriente au contraire les acteurs vers des postes plus « politiques » (postes de direction et postes de représentation, rapports plus politiques liées à des commissions telles que les commissions affaires économiques et monétaires, budget, affaires étrangères, affaires constitutionnelles, etc.) et plus élevés dans la hiérarchie interne : président / vice-président du Parlement, président de groupe, président de commission. Aussi bien Pervenche Berès<sup>50</sup> qu'Alain Lamassoure<sup>51</sup> ou Jean-Louis Bourlanges<sup>52</sup> en représentent ici des exemples types.

\* \* \*

---

<sup>49</sup> Elue locale, entrée au Parlement en 1994, réélue en 1999 et 2004, vice-présidente du PPE depuis 1999.

<sup>50</sup> Diplômée de Sciences Po, haut fonctionnaire, membre du cabinet de Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée nationale, présidente de la délégation française au PSE de 1997 à 2004, membre suppléante du Parlement à la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidente de la commission économique et monétaire depuis 2004.

<sup>51</sup> Ancien ministre et parlementaire national, ancien président de la commission du budget, rapporteur général du Budget de l'UE, membre titulaire de la délégation du Parlement à la Convention sur l'avenir de l'UE, chef de la délégation française au PPE.

<sup>52</sup> Diplômé de l'ENA, conseiller référendaire à la Cour des comptes, élu au Parlement en 1989, ancien président de la commission du contrôle budgétaire, ancien membre de la commission institutionnelle, membre de la commission budgétaire, ancien rapporteur général du budget de l'Union européenne.



\*

Une perspective relationnelle, une pluralité de points d'entrée et la mobilisation de données quantitatives et qualitatives mettent en exergue l'espace parlementaire européen comme un espace de positions structurées autour de la distribution d'un capital institutionnel spécifique au Parlement. L'entrée par les positions de leadership à l'aide de données quantitatives rend notamment compte de propriétés endogènes (ancienneté, investissement au sein de l'institution et ses composantes sur un temps long) toujours plus décisives dans l'accès à ces postes clés de l'assemblée. Ce qui témoigne du processus d'eupéanisation de l'élite parlementaire et de la spécificité croissante des logiques parlementaires au détriment des seules logiques nationales. Des données plus qualitatives renseignent davantage sur les caractéristiques et la structure de ce capital. Les eurodéputés se font une place au sein de l'assemblée en acquérant une expertise et des savoir-faire spécifique, par la conversion de ressources mais aussi un apprentissage sur le tas. Une analyse plus fine permet également d'identifier le capital symbolique, les dimensions individuelles et collectives et les oppositions national/européen et technique/politique comme des éléments décisifs dans l'étude de ce capital. On ne peut qu'insister sur la pluralité des formes que celui-ci peut prendre en fonction des diverses variables qui structurent l'espace parlementaire : ancienneté, logiques spécifiques aux sous-espaces parlementaires investis, conjoncture politique, etc. On doit également attirer l'attention sur son côté mouvant dans le temps. La définition de ce capital institutionnel s'inscrit dans le processus d'institutionnalisation en cours du Parlement européen et du métier d'eurodéputé.